

### La référence de la Formation pour les Industries Pharmaceutiques, Biotechnologiques, Cosmétiques et Chimiques...

www.cefira.com

Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 46 04 48 41

# Votre DPC en pratique...

CEFIRA, agréé par l'agence nationale du DPC, a été l'un des premiers organismes de formation dans le domaine pharmaceutique à obtenir l'avis favorable du CSI en 2014.

Vous êtes inscrit à l'ordre des pharmaciens et soumis à l'obligation de DPC, vous devez donc suivre de façon triennale un programme de formation éligible au DPC.

Transformez cette obligation en une véritable opportunité pour découvrir ou approfondir des connaissances d'un domaine qui vous intéresse, rencontrer et échanger avec vos pairs. Restez ainsi à jour des progrès scientifiques et des évolutions réglementaires dans vos activités.

CEFIRA vous accompagne et vous guide dans toutes les étapes pour faciliter votre obligation de DPC.

rmations

### Repérez les formations

les formations éligibles au DPC grâce au pictogramme...



#### Inscrivez-vous

soit sur une session inter-entreprises ou demandez à la réaliser chez vous en intra-entreprise...



#### Précisez

que vous souhaitez valider votre DPC...



# 5 Validez votre

en déposant votre attestation sur le site de l'ANDPC et du CNOP...



#### Laissez vous guider

des questionnaires et/ou fiches d'évaluation de vos pratiques, à compléter AVANT et APRÈS la formation, vous sont adressées.